



LA CÉGÈTE

LE SYNDICAT CGT DE L'UNIVERSITÉ D'AIX-MARSEILLE



Pas de conquêtes sociales sans les libertés syndicales

Communiqué commun de la CGT, de l'Union départementale de la Somme, de la Fédération CGT FNIC et du syndicat CGT Goodyear

RELAXE POUR LES 8 syndicalistes de GOODYEAR

Journée de mobilisation et de grève, les 19 et 20 Octobre 2016

Les 19 et 20 octobre prochains, 8 militants CGT de GOODYEAR sont convoqués devant la Cour d'Appel d'Amiens. Ils ont été condamnés à 24 mois de prison dont 9 mois fermes assortis d'une mise à l'épreuve de 5 ans pour avoir défendu leurs emplois et ceux de leurs collègues.

Cette procédure judiciaire a été enclenchée par le Procureur de la République d'Amiens alors même que la direction de Goodyear avait retiré sa plainte.

Le gouvernement porte une forte responsabilité dans la criminalisation de l'action syndicale. Cela confirme nos craintes depuis la promulgation de l'état d'urgence, sur le respect des libertés individuelles et collectives fondamentales.

La longue liste des militants de la CGT convoqués devant les tribunaux est dramatique. Aucun citoyen attaché aux valeurs de la République ne peut accepter la criminalisation de l'activité syndicale notamment à l'heure où la financiarisation de l'économie ne cesse d'attaquer de plein fouet les conditions de travail et de vie au travail de la population tant en France qu'au niveau mondial.

Ce sont les fondements mêmes de notre démocratie qui sont atteints lorsque les libertés syndicales sont attaquées avec une telle violence.

Face à cette volonté clairement affichée de criminalisation des militants syndicaux, la CGT invite l'ensemble de ses organisations à continuer de prendre les différentes initiatives permettant d'assurer la plus large mobilisation possible pour les 19 et 20 octobre 2016 à Amiens.

Comme elle l'a déjà annoncé, la CGT a décidé de faire de la journée du 19 octobre un temps fort de sa campagne pour les libertés syndicales. C'est pourquoi elle rappelle la nécessité d'être le plus nombreux possible devant le tribunal d'Amiens pour exprimer un soutien aux 8 de Goodyear mais aussi à l'ensemble des militants concernés par ces procédures judiciaires scandaleuses et indignes d'une démocratie.

LE 19 OCTOBRE 2016

**Rendez-vous 11H Devant le MEDEF
PLACE GENERAL DE GAULLE - MARSEILLE**

Les classements internationaux pour l'enseignement supérieur et la recherche

L'édition 2016 du classement de Shanghai a été rendue publique à la mi-août. Nombre de médias ont immédiatement relevé la présence de trois établissements français dans le top 100 tandis que d'autres s'efforçaient de relativiser ces résultats en soulignant les travers de la méthodologie utilisée par les évaluateurs de l'université Jiao Tong de Shanghai.

On peut s'étonner de cette prévenance à l'égard des classements internationaux alors même que le classement de Shanghai a été largement utilisé ces dernières années pour susciter, justifier, légitimer, expliquer les réformes et la restructuration du service public et national d'enseignement supérieur et de de recherche (ESR) de notre pays. On se souvient de V. Péresse abusant de ces classements pour dénigrer l'université française supposée ne pas être à la hauteur de la mondialisation et justifier l'éclatement du service public qu'elle provoquait en donnant aux présidents d'universités l'« autonomie » qu'ils réclamaient. On n'oublie pas non plus la volonté de créer des établissements ayant une « masse critique » suffisante leur permettant d'être attractifs sur le marché international (donc bien classés), lorsque G. Fioraso a engagé la restructuration de l'ESR autour des Communautés d'universités et d'établissements (ComUE).

Simulacre et mensonges

Avec un étiage oscillant autour de 22 établissements présents dans la liste des 500 classés, la France reste entre la 8e et 5e place dans le classement de Shanghai (ARWU) depuis sa création en 2003. Si on peut constater une légère progression depuis 2003, l'enseignement supérieur et la recherche français ont toujours été dans le groupe des 8 premières nations du Top 100 du classement : USA, Royaume uni, Allemagne, Japon, Canada, Suisse et Australie.

Si le secrétaire d'État à l'ESR a pris soin d'annoncer que la France occupe le 6e rang du Top 500 de la cuvée 2016 du classement, il oublie de dire qu'elle est en recul par rapport aux deux années précédentes.

Il faut aujourd'hui se rendre à l'évidence, ni la loi LRU-Péresse ni la loi LRU-Fioraso n'ont produit les effets tant annoncés et espérés : placer les établissements français en meilleure position dans les classements internationaux et renforcer leur notoriété.

Les classements internationaux, et notamment celui de Shanghai qui n'existait que depuis quatre ans en 2007, n'étaient qu'un alibi.

L'échec est au bout

Les chiffres publiés année après année sur le site de l'ARWU montrent que les deux réformes successives de 2007 et 2013 n'ont eu que peu d'effets positifs sur le nombre d'établissements français présents dans le classement de Shanghai. Ce qui frappe au contraire, c'est la quasi stabilité du nombre d'établissements classés dans le Top 500 : entre 20 et 23 de 2004 à 2016. De sorte que, malgré les deux réformes contre le service public d'ESR, si on devait adopter le raisonnement de leurs initiatrices en 2007 et 2013, on serait contraint de constater que l'université française n'est pas plus brillante en 2016 qu'en 2004 : 22 établissements français dans le Top 500 ces deux années. Pire, si 4 établissements figuraient dans le Top 20 en 2004, il n'y en a plus que 3 cette année !

Pour ne rien arranger, l'édition 2016 du classement élaboré par la société britannique QS et publié cette semaine montre les effets de l'austérité, des restrictions budgétaires et de la diminution des postes dans nos établissements rendus « autonomes » de rechercher leurs financements : « 74 % des 39 universités françaises voient une baisse de leur réputation académique ». Ne doutons pas que ces résultats seront utilisés pour légitimer à nouveau la poursuite de la politique actuelle.

Les établissements, les formations, la recherche, les personnels, les étudiants et leurs familles sont mis à mal par cette politique. Les attaques répétées avec insistance contre le service public, l'enseignement supérieur, la recherche et leurs personnels,

fragilisent et menacent la capacité des établissements à répondre aux besoins du pays et de sa jeunesse.

Classer, quantifier pour mettre en concurrence et ouvrir à la privatisation

Les chiffres fournis par le classement de Shanghai montrent qu'il s'agit surtout d'un outil de politique intérieure à la Chine à destination des dirigeants des universités chinoises [1]. En 2004, 16 universités chinoises étaient dans le Top 500, en 2016 elles sont 54. En l'espace de 12 années, la Chine est ainsi passée du 8e au 2e rang en nombre d'établissements classés. Deux universités chinoises entrant dans le Top 100 cette année pour la première fois.

Depuis plusieurs années les fossoyeurs du service public national d'ESR dénigrent donc le travail des personnels et des étudiants des établissements d'ESR à partir de classements internationaux tels que celui de Shanghai qui n'ont été ni prévus, ni conçus pour cela. Cette grossière et malhonnête manipulation servait l'objectif du démantèlement de l'ESR public devant créer les conditions de l'émergence d'un « marché de l'éducation » sur lequel les dirigeants européens initiateurs de la stratégie de Lisbonne (2000) voulaient être leaders. Dans cette logique, les réformes engagées ces dernières années ont permis d'ouvrir insidieusement l'ESR à la privatisation en le dotant progressivement d'une valeur marchande créée par la « marchandisation » des études supérieures [2].

La création du classement international européen, U-Multirank, promu par la ministre de l'ESR de 2007 n'y changera rien, même si des critères différents sont mis en œuvre. U-Multirank reste conçu (comme le classement QS) comme un outil permettant de comparer les établissements d'ESR en fournissant aux consommateurs ou consommatrices une jauge pré-formatée avec laquelle ils peuvent comparer les établissements et les mettre en concurrence. Ce qui ne peut aboutir qu'à l'exacerbation de la logique et des forces centrifuges introduites dans notre service public national par l'« autonomie » donnée aux établissements en 2007 et entretenue avec opiniâtreté jusqu'à aujourd'hui par les gouvernements et ministères successifs. D'ailleurs, le secrétaire d'État à l'ESR ne peut s'empêcher de s'appuyer sur les classements pour construire et promouvoir cette politique. Il confie à l'Inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche (IGAENR) la mission de fournir une « analyse et des recommandations sur la prise en compte des classements internationaux dans les politiques de site » pour que les ComUE intègrent mieux « les classements dans leurs réflexions stratégiques ».

Mettre en place un système sélectif et élitiste qui concentre les moyens sur quelques-uns seulement permettra peut-être à terme d'améliorer artificiellement les performances des établissements français dans les classements internationaux mais cela ne répondra certainement pas aux besoins sociaux et culturels de notre pays ni à la nécessité d'ouvrir au plus grand nombre l'accès à un enseignement supérieur et une recherche de haut niveau et de qualité.

Des liens complémentaires

- **Les limites du classement de Shanghai**
J-C. Billaut (Laboratoire d'informatique de l'Université François-Rabelais à Tours), D. Bouyssou (CNRS - LAMSADE UMR 7024 & Université Paris-Dauphine), Ph. Vincke (Université Libre de Bruxelles)
- **Mieux que le classement de Shanghai : l'échelle de Vincennes**
Information publiée le 8 avril 2008 par Marc Escola selon <http://www.scientistsofamerica.com/index.php?texte=104>



Plus de sécurité à l'université... et moins d'aides aux personnes en situation de handicap !

Au début du mois de septembre 2016 on apprenait que l'Etat allait débloquer 30 millions d'euros dans le cadre de la sécurité et des récentes vagues d'attentats, 30 millions qui seront versés au crédit du budget des universités afin de payer des vigiles. Le premier problème est que nos universités ont davantage besoin de postes d'enseignants et de personnels administratifs et techniques que de vigiles.

Mais le deuxième problème, et pas des moindres, est que ces 30 millions d'euros vont être prélevés sur le budget du FIPHP (Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique).

Rappelons que depuis quelques années la Fonction Publique (comme les entreprises du privé) doit avoir 6% de personnels en situation de handicap dans ses effectifs. Cela se décline par entités, comme l'université d'Aix-Marseille par exemple. Si une université n'atteint pas ce chiffre, elle doit s'acquitter d'une sorte de « d'amende » qui se traduit par une contribution financière au FIPHP, cité plus haut. Ce dernier, grâce à ces contributions financières pourra aider à l'insertion de personnes en situation de handicap dans la Fonction Publique. Ce sont donc 2/3 de ces contributions qui sont aujourd'hui purement et simplement détournés au profit de plus de sécurité !

La CGT Ferc Sup dénonce cette décision scandaleuse qui montre ce dont le gouvernement est capable au nom de la sécurité ! Nous rappelons que si la sécurité des étudiants et personnels de l'université doit être assurée, cela ne doit pas être au détriment de leurs conditions de travail ou d'études, et encore moins au détriment de la nécessaire solidarité et égalité de traitement entre TOUS les citoyens.



La hausse de la rémunération des thésards, une mesure en trompe-l'œil

(article tiré du journal Le Monde.fr, du 13 septembre 2016-Adrien de Tricornot)

[...] Les associations de jeunes chercheurs et de précaires du supérieur sont inquiètes depuis la parution, le 29 août, de l'arrêté « fixant le montant de la rémunération du doctorant contractuel ». Le texte porte leur « rémunération mensuelle minimale » de 1 695 à 1 758 euros brut à partir de la rentrée 2016. En net, la hausse est d'environ 100 euros, pour atteindre 1 400 euros par mois.

Mais l'arrêté prévoit également un changement de régime pour les heures d'enseignement qu'assurent un grand nombre de thésards. Jusqu'à maintenant, des « missions complémentaires » au contrat doctoral prévoyaient 64 heures d'enseignement par an, et permettaient de porter sa rémunération à 1 650 euros net. Désormais, les nouveaux doctorants pourront choisir d'enseigner entre 0 et 64 heures, mais ces heures seront moins bien payées. Ceux qui atteindront le plafond de 64 heures toucheront au total 1 600 euros, soit 50 euros de moins que précédemment.

Les doctorants qui vont commencer à enseigner lors de cette rentrée sont pourtant « indispensables pour les cours », s'insurge un de leurs futurs collègues. « Là où on frise le ridicule, c'est que cette limite des 64 heures était dépassée allègrement – et illégalement certaines années, et qu'une grande partie de ces jeunes a besoin de ces 64 heures pour valider un concours d'enseignement », ajoute-t-il.[...]

La Confédération des jeunes chercheurs (CJC) n'est pas convaincue : « On a augmenté la rémunération du contrat doctoral simple... mais au détriment de celle du contrat doctoral avec mission complémentaire, ce qui est symptomatique de ce qui se passe dans l'enseignement supérieur et la recherche, où plus de flexibilité sert à justifier plus d'économies », dénonce une de ses responsables. La CJC, qui dénonçait dans un communiqué de juin un « arrêt de mort des missions doctorales », voit ainsi ses craintes justifiées. Elle rappelle aussi que les rémunérations, tout comme le volume des contrats doctoraux, restent insuffisants : beaucoup de thésards doivent se contenter d'assurer des cours comme vacataires avec des petits boulots pour financer leurs recherches.

Université de Lyon III : L'extrême droite s'affiche et agresse !

Le 5 septembre 2016, le GUD (Groupe Union Défense, groupuscule d'extrême droite ultraviolente, qui s'est reformé en 2011) fait lui aussi sa rentrée en agressant un professeur de collège et syndicaliste. Les militants du GUD sont responsables de nombreuses agressions à caractère raciste ou contre des militants syndicalistes ou politiques de gauche. Ce même GUD qui compte faire de Lyon III son fief où, bien entendu, il sera de plus en plus difficile d'y étudier paisiblement si on est un étudiant issu de l'immigration ou militant.

Fait nouveau en cette rentrée, la création d'une structure Lyon 3 Patriote. Elle est présentée comme la deuxième antenne à Lyon de l'association Union des Etudiants Patriotes après celle créée à Lyon 2. Lyon 2 Patriote a été agréée par l'ancienne direction de Lyon 2. Ce qui veut dire qu'elle fait partie du listing officiel des associations et peut accéder à différentes ressources (locaux, financements...). Élué au printemps dernier, la nouvelle présidente de l'université Lyon 2, Nathalie Dompnier, annonçait qu'elle allait se pencher sur cette question puisque l'agrément est à renouveler chaque année.



Film documentaire

FUOCOAMMARE, PAR-DELÀ LAMPEDUSA

Réalisateur : Gianfranco Rosi

Date de parution : Septembre 2016

Ours d'or au festival de Berlin, ce documentaire s'attache au quotidien de 3 habitants de l'île, une des portes d'entrée en Europe des migrants.

Les images de migrants épuisés et affamés, recueillis en pleine mer par les sauveteurs italiens, font, si ce n'est de notre quotidien, désormais partie de notre imaginaire. Gianfranco Rosi, révélé par « Sacro GRA » un documentaire sur le périphérique de Rome, lion d'or au festival de Venise en 2013, s'est installé



longuement sur l'île de Lampedusa, située à 110 kms des côtes africaines. Il s'attache à suivre trois personnages principaux : Samuele, un môme de 12 ans gentiment frondeur, l'animateur d'une radio locale et Pietro, un médecin qui soigne sans distinction les migrants et les autochtones.

À l'explication, Gianfranco Rosi oppose une tentative esthétique, poétique et picturale. Le procédé apparaît parfois aride. Il n'en reste pas moins bouleversant. En racontant la vie qui continue sans s'affranchir d'un quotidien mortifère, le cinéaste propose un récit singulier de cette île frontière et parle autant à notre intelligence qu'à nos émotions.

M. M. (L'HD n°22019)

Parmi les projets de Lyon 2 Patriote : « Fédérer les patriotes, les souverainistes et les identitaires » ou « Défendre la souveraineté et l'identité françaises ». A Lyon 3, le GUD appuie « l'Union des Etudiants patriotes ». La distribution de tracts de Lyon 3 Patriote, le lundi 5 septembre, aux côtés du GUD révèle les liens évidents entre les deux structures.

Pour la police, qui a procédé à l'interpellation des agresseurs du professeur de collège et aux contrôles d'identité d'une vingtaine de militants d'extrême droite, Lyon 3 Patriote est une excroissance du GUD. Mais pas que. On retrouve aussi des militants du mouvement royaliste l'Action française, reformé à Lyon l'an dernier.

Pour l'instant la direction de l'université de Lyon III affirme ne pas vouloir agréer officiellement Lyon 3 Patriote. Mais au delà de cela, la vigilance devra être de tout instant car l'idéologie raciste et d'extrême droite se diffusent largement dans la société. L'université doit rester un lieu d'étude et d'échanges ouvert, où n'importe quel étudiant, quelle que soit sa couleur de peau, sa religion ou son origine, a toute sa place.



Notre intérêt à tous, c'est d'adhérer

NOM :

Prénom :

Mail :

Portable :

Lieu de travail (site/composante/dpt/labo...):

Corps :

Grade :

A remettre à un militant, ou à retourner directement avec un RIB à la Ferc Sup CGT de l'Université d'Aix-Marseille :



Ferc Sup CGT Université d'Aix-Marseille
Faculté de Saint Charles
3 place Victor Hugo
13331 Marseille cedex 3
Tel : 04.13.55.11.66

En France, un SDF sur dix est diplômé de l'enseignement supérieur

« Le diplôme ne protège pas systématiquement de la précarité », selon les conclusions d'une étude de l'Insee et l'Ined, publiée mercredi 28 septembre. Parmi les plus de 140 000 sans-domicile qui vivaient en France en 2012, 14% avaient fait des études supérieures et 10% en étaient sortis diplômés. S'ils constituent une minorité, « leur nombre est loin d'être négligeable », relèvent les chercheurs, qui se sont intéressés à 66 300 adultes sans domicile francophones (dont 55% nés en France et 45% nés à l'étranger).

S'ils connaissent des situations comparables aux SDF non diplômés, les sans-domicile diplômés du supérieur se distinguent par « un rapport à l'emploi un peu plus dynamique, un état de santé jugé (par eux) plus souvent comme 'très bon', une expérience plus tardive de la sans-domiciliation, et un soutien plus actif de leur réseau de sociabilité (amis, proches, voisins, famille) ». Une trajectoire de déclassement

« En affinant les différences entre les diplômés ayant fait leurs études supérieures en France et à l'étranger, deux profils différents se dégagent » : d'un côté, des diplômés de l'enseignement supérieur français, « plus souvent des hommes, plus âgés, plus seuls, un peu plus souvent issus de classes sociales défavorisées, un peu moins parisiens ». De l'autre côté, des diplômés de

l'enseignement supérieur étranger, « plus souvent femmes, âgées entre 30 et 49 ans, voire moins de 30 ans, avec enfant (s) (le plus souvent en couple mais aussi seules), un peu plus souvent issues de classes moyennes ».

« Leur sans-domiciliation est révélatrice d'une trajectoire de déclassement de diplômés nés à l'étranger et dont les conditions de vie suite à leur arrivée en France ont conduit à la pauvreté, faute de valorisation de leur diplôme, d'obtention d'un diplôme français ou d'une équivalence et, souvent, [à cause] de discrimination », notent les auteurs. Ils estiment que près de 15% des SDF ayant fait des études supérieures ont connu une première situation de sans-domiciliation au cours de leurs études.

D'après l'étude, 143 000 personnes étaient sans domicile en France en 2012, soit une augmentation de plus de 50% en onze ans. Entre 2001, date de l'étude précédente, et 2012, les SDF nés à l'étranger, venant pour beaucoup des anciennes colonies françaises, sont nettement plus nombreux. Les SDF dans leur ensemble étaient âgés de 39 ans en moyenne, un sur dix ayant 60 ans et plus.